

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025
FRAIS SCOLAIRES

1) CONTRIBUTION FAMILLE (mensuelle)

CLASSES TARIFS	Classes enfantines	Classes du primaire CM2-CM1-CE2-CE1-CP	Classes du collège 3è-4è-5è-6è
A* (réduit)	43.00 €	44.00 €	57.00 €
B (normal)	46.00 €	49.00 €	62.00 €

Classe « Passerelle »	113,00 € par mois
------------------------------	--------------------------

- Location livres et photocopies pour l'année, dans les classes du primaire, du CP au CM2 : 20,00 €
A régler avec la caution.
- Participation aux travaux fabriqués en cours et donnés à la famille + fournitures (sauf trousse et crayons), pour l'année :
Primaire : 30,00 €
Maternelle : 30,00 €
A régler avec l'inscription
- Carnet de correspondance : 2 € 50 (annuel, collège)
- Contribution Direction Diocésaine+Congrégation : 45 € (annuel, primaire/collège)
- Cotisation - Association des parents d'élèves APEL : 23 € à verser avec l'inscription - cotisation volontaire. A régler avec la caution.
- Une réduction de 10 % est accordée sur la contribution famille à partir du deuxième enfant inscrit.
- Le mode de règlement préconisé est le prélèvement.
- *Tarif A - uniquement accordé sur présentation (au plus tard fin septembre) de la photocopie de l'avis de non imposition sur le revenu 2022. Cette feuille ne sera pas réclamée, et le Tarif B sera automatiquement appliqué.

2) DEMI- PENSION* (s'ajoute à la contribution famille)

- L'École- Collège Notre-Dame emploie les services de la Société « API».
- La demi-pension se règle au forfait (pour le lundi, mardi, jeudi, vendredi).
 - Des tickets sont disponibles au secrétariat pour le mercredi midi ou si l'élève ne mange pas régulièrement.

CEI à 3 è Tickets repas : CEI à 3^{ème}	72.00 € par mois ou 64.00 € le carnet de 12 repas
Classes enfantines PS à CP	69.00 € par mois ou 62.00 € le carnet de 12 repas
Ticket repas exceptionnel	6 €

* Attention – demi-pensionnaire : 4 repas par semaine
le repas du mercredi s'achète en plus.

3) INTERNAT (s'ajoute à la contribution famille)

Le prix de la pension couvre le logement, les repas de midi et du soir; le petit déjeuner, le goûter, ainsi que le salaire des surveillants et du personnel de service affectés à l'internat.

Internat	266.00 € par mois
-----------------	--------------------------

4) ÉTUDE SURVEILLÉE / GARDERIE (s'ajoute à la contribution famille)

L'inscription à l'étude surveillée à 16h45 (élèves qui ne prennent pas le car) est un forfait mensuel fixe, **quelle que soit l'heure de sortie entre 17h 30 et 18h 30. A porter impérativement sur la feuille d'inscription.**

Étude surveillée C.E.1 à 3è	20.00 € par mois
Garderie maternelle matin	10 € (avant 8 h 15)
Garderie maternelle soir	10 €
Forfait Matin et Soir	15 €
Selon fréquence	voir les directrices
- Garderie exceptionnelle mercredi matin	5 €
- Forfait mensuel garderie mercredi matin	15.00 €

RECAPITULATIF
PAR MOIS (SUR 10 MOIS) CONTRIBUTION COMPRISE



ÉCOLE ET COLLÈGE NOTRE-DAME
 Établissement privé catholique sous
 contrat d'association
 8, rue Couleau 24600 RIBERAC
 Tél : 05.53.90.02.86
 Service comptabilité : 05.53.90.35.03

1) TARIF MENSUEL POUR UN ÉLÈVE EXTERNE

CLASSES TARIFS	Classes de la PS au CP	Classes du primaire du CE1 au CM2	Classes du collège de la 6 ^e à la 3 ^e
A	43.00 €	44.00 €	57.00 €
B	46.00 €	49.00 €	62.00 €

Auxquels s'ajoute éventuellement l'étude surveillée ou la garderie.

2) TARIF MENSUEL POUR UN ÉLÈVE DEMI-PENSIONNAIRE

CLASSES TARIFS	Classes de la PS au CP	Classes du primaire du CE1 au CM2	Classes du collège de la 6 ^e à la 3 ^e
A	112.00 €	116.00 €	129.00 €
B	115.00 €	121.00 €	134.00 €

Auxquels s'ajoute éventuellement l'étude surveillée ou la garderie.

3) TARIF MENSUEL POUR UN ÉLÈVE INTERNE

CLASSES TARIFS	Classes du primaire du CP au CM2	Classes du collège De la 6 ^e à la 3 ^e
A	310.00 €	323.00 €
B	315.00 €	328.00 €

TARIFS 2024-2025

- Le Chèque d'inscription (à l'ordre de l'OGEC Notre Dame) est à joindre impérativement au dossier d'inscription ou de réinscription. Celui-ci ne sera pas restitué en cas de désistement.

Montant correspondant au tarif mensuel (voir dernière page), auxquels s'ajoutent la cotisation APEL (si vous la souhaitez) +

- Primaire : la location livres / photocopies et la participation aux travaux restitués. Pour la DDEC et Congrégation, un étalement de septembre à juin est possible si vous préférez.

- Collège : carnet de correspondance + DDEC et Congrégation

Ce chèque sera encaissé le 05/08/2024.

- Si vous êtes non imposable, joindre impérativement une photocopie de l'avis de non-imposition 2022 au dossier d'inscription ou de réinscription.

- Les sommes relatives à la contribution famille, demi-pension, internat, étude surveillée (de septembre à juin) seront prélevées le 05 de chaque mois.

POUR VOUS DÉLIVRER DE TOUT SOUCI :

- Nous vous proposons un règlement par prélèvement mensuel.

- Remplissez l'autorisation de prélèvement.

- Joignez un RIB ou un RIP.

Ce prélèvement n'est souscrit que pour la durée d'une année scolaire et doit être renouvelé à chaque rentrée.